



AVENANT DE RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

MT SOLUTIONS

N°POLICE PROV: 2021-50-0059911

OCTOBRE 2024

VIA GRAS SAVOYE

SUNU Assurances IARD Guinée

SA au capital de 30 milliards GNF entièrement libéré - RCCM N°/GC-KAL/036.408A/2011 - Agrément N° D/2011/CAM/LOA/010
Immeuble Kaleta - rue KA 050 Teminetaye, Commune de Kaloum, BP 1618 Conakry - République de Guinée
Tél. : (+224) 666 10 10 27 - E-mail : guinee.iard@sunu-group.com - Site Web : www.sunu-group.com

AUTRES DETAILS DE LA POLICE

POLICE N° : 2021-50-0059911
SOUSCRIPTEUR : MT SOLUTIONS
ADRESSE : CONAKRY REP DE GUINEE
EFFET : 15 Novembre 2024
ECHEANCE : 14 Novembre 2025
APP : ASK GRAS SAVOYE

CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT

A la demande du Souscripteur et d'un commun accord entre les parties, il est convenu qu'à compter du **15 Novembre 2024**, la police portée en marge est renouvelée dans tous ses effets, clauses et conditions tant générales que particulières pour une durée de **12 mois**.

DONT ACTE

En conséquence, le Souscripteur paiera à la signature du présent avenant, la somme toutes taxes comprises de **GNF 3 281 600 (Trois millions deux cent quatre-vingt-un mille six cent Francs Guinéens)**, comme prime relative au renouvellement de sa police d'Assurance allant du **15 Novembre 2024** au **14 Novembre 2025** suivant le décompte ci-dessous.

DECOMPTE DE PRIME ANNUELLE/GNF

Prime nette	2 580 000
Accessoires	350 000
taxe	351 600
Prime TTC annuelle	3 281 600

Il n'est nullement dérogé aux autres clauses, conditions, conventions et déclarations de la police et des avenants y annexés.

Fait en trois exemplaires à Conakry, le 11 Octobre 2024

LE SOUSCRIPTEUR

LA COMPAGNIE



ANNEXE 1: TABLEAU DE GARANTIES ET FRANCHISES

TABLEAU DE GARANTIES, PRIMES, CAPITAUX ET FRANCHISES

DESIGNATION DE LA GARANTIE	COUVERT OU EXCLU	MONTANT DE LA GARANTIE (GNF) / AN EPUISABLE	FRANCHISE (GNF)
I- Responsabilité Civile Exploitation			
Dommages corporels	Garantie	350 000 000	Néant
Dont:			
Intoxications alimentaires	Garantie	20 000 000	Néant
Dommages Matériels et Immatériels consécutifs	Garantie	100 000 000	10% du sinistre Mini 2 000 000
Dont:			
Dommages Matériels et Immatériels consécutifs	Garantie	150 000 000	10% du sinistre Mini: 2 500 000
Dommages résultant d'un incendie, d'un accident d'ordre électrique et de dégâts des eaux	Garantie	150 000 000	10% du sinistre Mini: 2 500 000
RC dépositaire des biens confiés	Exclu		
Vol des préposés au préjudice des tiers	Garantie	50 000 000	10% du sinistre Mini 1000 000
II - Responsabilité Civile Professionnelle			
Tous Dommages (corporels, matériels et immatériels) confondus	Garantie	370 000 000 par sinistre avec un plafond annuel de 2 500 000 000	10% du sinistre Mini: 5 500 000 sauf dommages corporels
III- Défense et recours	Garantie	30 000 000	Néant
TOTAL RESPONSABILITÉ CIVILE		3 350 000 000	